

Sans / Avec / Pas de... + Substantif (pluriel ou singulier)

## SANS

La préposition SANS est suivie d'un substantif sans article lorsque celui-ci **est précédé d'un article partitif ou indéfini**.

Exemples : Tu prends ton café **avec « du » sucre** ? Non je le prends **SANS sucre**. (Partitif)  
Mais on dira : Oui je le prends **avec du sucre**.

Tu portes un pull **avec des** manches ? Non je porte un pull **SANS manches** (un pull a généralement deux manches, donc on met le pluriel à manches).

Tu révises ton bac **avec des fiches** ou **sans fiches** ? Je révise mon bac **avec des fiches**. Je révise mon bac **sans fiches**.

La préposition SANS peut-être suivi d'un article s'il est défini, possessif ou démonstratif.

Exemples : Je viendrai à ta soirée **avec ma femme**. Je viendrai à ta soirée **sans ma femme**.

Préférez-vous la maison **avec ou sans la cheminée en pierre de taille** ? Je la préfère **avec la cheminée en pierre de taille**. Je la préfère **sans la cheminée en pierre de taille**. Ici le nom est déterminé.

L'avocat vient **avec ces documents**. L'avocat vient **sans ces documents**.

Après SANS, les **noms abstraits** s'écrivent **généralement** au singulier : sans danger, sans arrêt, sans délai, sans conviction, sans courage, sans autorisation, sans bruit, sans gravité, sans commentaire, sans condition, sans difficulté, sans doute (mais on dit aussi « sans le moindre doute), sans peur, sans effort, sans encombre, sans espoir, sans exception, sans gêne, sans hâte, sans incident, sans peine, sans pitié, sans précaution, sans raison, sans regret (mais on dit aussi « sans aucun regret), sans pudeur, sans joie, sans souci, sans scrupule, etc.

Mais on dit : Une vie sans histoires, une beauté sans pareils, les sans-abris... (Pluriel)

Si le **nom abstrait** est modifié par un complément de nom (de qq'un ou de qq chose), un adjectif... alors on ajoute un article.

Il parle **sans autorisation**. => Il parle sans **l'autorisation de ses parents**.

Il parle **sans la barrière de sa langue**.

Conclusion : Pour les **noms abstraits et concrets**, les articles disparaissent après la préposition SANS.

## AVEC

Cette règle s'applique aussi avec la préposition AVEC. Pour les **noms abstraits**, les articles disparaissent lorsqu'ils suivent la préposition AVEC mais restent quand les **noms sont concrets**.

Elle parle **avec peine** de l'accident dont elle a été victime. C'est **avec espoir** que je vous écris... Il s'est battu **avec courage**. Elle s'est exclamée **avec rage**.

Sans / Avec / Pas de... + Substantif (pluriel ou singulier)

Mais on dira : C'est un homme **avec beaucoup d'éducation, beaucoup d'élégance.**

C'est **avec surprise et émotion** que je découvre ton livre.

C'est **avec tout le franc-parler** qu'on lui connaît que la star s'est prêtée au jeu de l'interview.

## Pas de

Les articles indéfinis ou partitifs se transforment en « **de** » lorsque la phrase est à la négation.

Prendras-tu du dessert ?

Non, je ne prendrai **pas de** dessert, merci.

As-tu des amis à Paris ?

Non, je n'ai **pas d'**amis à Paris.

## Et en cas d'accumulation ?

Ne...ni...ni est la forme négative de « et » ou « ou ». Les articles indéfinis et partitifs (un, une, des, du, de la, de l') disparaissent pour laisser place à ne...ni... ni. Par contre, les articles définis (le, la, l', les), les adjectifs possessifs, les adjectifs démonstratifs et les prépositions ne changent pas.

Veux-tu **de la confiture ou/et de la pâte à tartiner ? du poivre et du sel ?**

Non, je **ne** veux **ni** confiture **ni** pâte à tartiner. **Ni** poivre **ni** sel.

Bois-tu **un soda ou un cocktail** ? Je **ne** bois **ni** soda **ni** cocktail.

Exercice :

J'ai les clés et les documents que vous m'aviez confiés.

Voulez-vous laisser ou abandonner votre plainte ?

Pouvez-vous venir aujourd'hui ou demain ?

C'est le lieu et l'heure pour discuter de cette affaire.

Tu as raison et j'ai raison !

L'infirmière et son patient ont menti sans culpabiliser une seconde.